

## Mairie de Montcléra. Procès-verbal de séance

Le trente mars 2023 à 20h30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Montcléra sous la présidence de Monsieur Guy THEULET, Maire.

Présents : ANDRIEU Raymond, BLANCO Nicole, CARRIE Alain, DUBRUEL Damien, GIBILY Serge, POCAT-EARL Romaine, PRUNY Anthony, REDOULES Bernard, THEULET Guy et TOURENNE Line

Absent et excusé : néant

Mr. Bernard REDOULES a été nommé secrétaire de séance.

### 1- Délibérations vote des taxes locales

La commission des finances, vu la conjoncture actuelle et la situation financière de la commune, propose de ne pas augmenter les taxes locales.

Par contre la base de calcul faites par l'état a augmenté de 7%.

Le conseil vote à l'unanimité les taux des taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation :	6.75%
Taxe foncière bâti :	26.81%
Taxe foncière non bâti :	34.45%
Cotisation foncière des entreprises :	10.72%

### 2- Délibération attribution subventions aux associations.

Le conseil a voté à l'unanimité, une à une, les subventions suivantes :

Association des parents d'élèves :	150€
Société de chasse de Montcléra :	450€
Comité des fêtes :	1800€
Coopérative scolaire :	700€
L'art et la bannière :	250€
Entente foot Cazals-Montcléra :	300€

Chambre des métiers (80€ par apprenti) : 160€

Pour l'Association des Propriétaires Foncier de Marty, le conseil a mis en attente le vote afin de recevoir un dossier de demande plus explicite.

La commission des finances fait remarquer que pour l'année prochaine il sera demandé à toutes les associations de faire la demande avec le formulaire cerfa 12156.

### **3- Délibération achat licence IV**

Monsieur le maire propose que la commune achète la licence IV de madame Lafon pour un montant de 10000€.

Le conseil a voté pour l'achat de la licence par 8 voix pour et 2 voix contre.

### **4- Autorisation de demande de subvention Amendes de Police 2023**

A noter que ce point n'était pas à l'ordre du jour mais que le conseil a donné son accord pour qu'il soit rajouté à cette séance.

Comme il se doit, le maire demande l'autorisation au conseil pour qu'il dépose un dossier de demande de subvention au titre de 2023 puisque nous pouvons le faire tous les 3 ans et que la dernière demande date de 2020.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **5- Vote du budget 2023**

A noter que le budget a été établi sur la base des dotations de l'état perçues en 2022.

#### **Section de fonctionnement :**

Recettes :	241761.00€
Report du résultat antérieur :	146925.57€
Total des recettes de fonctionnement :	388686.57€
Dépenses :	200261.47€
Virement sur la section investissement :	163066.91€

Opérations d'ordre entre sections : 1221.00  
Total des dépenses de fonctionnement : 388686.57€

**Section d'investissement :**

Recettes cumulées : 634630.21€  
(265921.00€ de subventions)

Dépenses cumulées : 634630.21€  
(26581.21€ de remboursement d'emprunts)

Après avoir analysé ce budget, le conseil a voté pour à l'unanimité.

**6- Questions diverses.**

Serge GIBILY pose la question suivante :

Est-on suffisamment protégé contre les cybers attaques ?

Réponse : Nous sommes protégés via le centre de gestion.

La commune va demander plus de précision au centre de gestion pour savoir s'il n'y a pas des consignes particulières à adopter en mairie pour que la protection soit efficace.

Le secrétaire de séance : Bernard REDOULES